

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 5 FEVRIER 2019

A CENDRIEUX

PRESENTS : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, LALOT Alain, BRAJON Eric, CABRILLAC Corine, DULAC Bernard, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TEIXEIRA CASTRO Vitor, VALLER Christian.

EXCUSES : DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, GENESTE Pascal, GRELLETY Florian, LEGRAND Guillaume, PRIAT Aurélie, VASSEUR Elina, PERROT Laurence pouvoir à HERBRETEAU Louis, CHAUMETON Carole pouvoir à TAULOU Patrice, GRELLETY Annie pouvoir à CABRILLAC Corine, HEYMANN Rafaël pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine, JANSSENS Hendricus pouvoir à VALLER Christian, LEGRAND Claudie pouvoir à LEYMA Cyril, TRAPY Guy pouvoir à TEIXEIRA CASTRO Vitor, WINTERHALTER Elisabeth pouvoir à LE ROUX Joëlle.

Madame BALAINE Michèle a été élue secrétaire

FONCTIONNEMENT

Cérémonie des vœux :

Le Maire fait un retour de la cérémonie des vœux qui s'est tenue à l'école de Sainte-Alvère le dimanche 20 janvier.

Il avait opté pour une formule avec projection des réalisations, commentées par les Maires Délégués, ce qui a effectivement semblé plus parlant à la population et plus dynamique.

Site internet :

Le site internet Val de Louyre et Caudeau est maintenant opérationnel. Le Maire remercie les personnes, élus et le personnel qui ont fait le nécessaire pour travailler avec l'hébergeur pour obtenir un résultat de qualité: le site est très lisible, fonctionnel et intègre les trois villages.

Réunion publique salle de convivialité :

Le Maire fait un compte rendu de la réunion du 16 janvier au cours de laquelle le maître d'œuvre a présenté le projet de la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons à la population et aux associations présentes.

Il sera tenu compte de demandes relatives à l'usage pratique de la salle.

Il précise que suite à la première réunion concernant le projet, la mise en place de toilettes publiques accessibles de l'extérieur a bien été retenue.

Un défibrillateur devrait aussi être installé à proximité de la salle.

Réunion CFE :

Devant le mécontentement de certaines entreprises de la commune qui ont vu augmenter en 2018 leur CFE, le Maire a organisé une réunion d'information le 23 janvier à Sainte-Alvère.

Il s'agit de la cotisation foncière des entreprises, taxe intercommunale, qui a connu non pas une augmentation du taux mais une modification du calcul des bases et des tranches.

Ceci a entraîné une baisse de la taxe pour une soixantaine d'entreprises et une hausse pour 37 entreprises.

Il n'y aura pas de nouvelle modification en 2019 et le taux de la taxe ne sera pas augmenté.

Recensement :

L'INSEE a transmis les nouveaux chiffres du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2019 qui indique pour la commune de Val de Louyre et Caudeau une population totale de 1650 habitants, soit 11 de moins qu'au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire rappelle que les chiffres des populations légales sont actualisés arithmétiquement tous les ans par l'INSEE.

Cérémonie du 8 mai 2019 :

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2019, la cérémonie du 8 mai aura un caractère exceptionnel puisque Sainte-Alvère se verra remettre officiellement « croix de guerre » ; elle en possède le titre, elle recevra la médaille.

Agence Postale de Cendrieux :

Monsieur LE ROUX donne lecture des résultats de l'année 2018 de l'agence postale de Cendrieux qui a connu une augmentation importante de fréquentation et surtout des transactions.

ECONOMIE - FINANCES

Cabinet dentaire : choix des entreprises :

Compte rendu de décision

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre deux séances du conseil municipal, conformément à sa délégation de missions complémentaires.

Suite à l'appel d'offres lancé pour la création d'un cabinet dentaire dans les locaux de l'ancienne cantine de Sainte-Alvère, après analyse du maître d'œuvre et avis de la commission d'appel d'offres, il a retenu les entreprises suivantes:

- Lot N°1 démolition, maçonnerie, couverture : l'entreprise GINTRAT pour un montant HT de 80 933,60 €.
- Lot N°2 menuiserie alu serrurerie : l'entreprise METALLERIE BERGERACOISE pour un montant de HT de 23 525,00 €.
- Lot N°3 menuiserie bois intérieure : l'entreprise Sarl BRETOU pour un montant HT de 13 991,70 €.
- Lot N°4 plâtrerie isolation plafonds modulaires : l'entreprise SIAT pour un montant HT de 30 621,30 €.
- Lot N°5 revêtement de sols souples peintures : l'entreprise STAP pour un montant HT de 14 134,60 €.

Il restera, pour les travaux de bâtiment, à affecter les lots 6 et 7, électricité et plomberie.

Bâtiments sinistrés : subrogation Groupama :

Monsieur VALLER fait un compte rendu détaillé des sommes retenues par les experts pour les dommages imputables au sinistre du 31 août 2016.

Il détaille les sommes dues sans justificatif, les sommes faisant l'objet d'un recours auprès des compagnies d'assurance des parties adverses et celles liées aux critères de vétusté.

Après cet exposé, le conseil municipal mandate le Maire pour signer une quittance d'indemnité subrogative à hauteur de 914 117 €, qui permettra à l'assureur de la commune d'exercer ses recours auprès des autres compagnies d'assurance.

Ligne de trésorerie :

Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole pour un montant de 95 000 € au taux de 1,20 % en cas d'utilisation, avec une commission d'engagement de 0,30 % soit 285 €.

Don église :

Le conseil municipal accepte un don de 100 € des Amis de l'église Saint Pierre es Liens et remercie l'association.

Le point sur les travaux :

Il est fait par le Maire et les Maires Délégués un point sur l'avancement des travaux en cours :

- Salle de convivialité : locaux vidés, intervention imminente du lot gros œuvre.
- Salle culturelle : Charpente, toiture, menuiseries extérieures posées
Reste à résoudre le problème des eaux pluviales en accord avec le Grand Périgueux (pour le multiple rural).
- Reconstruction des bâtiments sinistrés : toiture refaite, menuiseries extérieures posées.
- Place du marché aux truffes : parvis église et devant la pharmacie réalisés ; parking devant la halle en cours. Les travaux incluent bien toutes les normes handicap et le réseau eaux pluviales.
- Cabinet dentaire : Couverture refaite, démolitions intérieures terminées.

- Eglise Saint-Pierre es Liens : Vitraux enlevés, en cours de restauration ; lot maçonnerie en cours. Au cours d'une visite du Conservateur des Monuments Historiques, Monsieur PEYRE, le Maire a renouvelé sa demande de réaliser la seconde tranche dès l'achèvement de la première.

Ce 5 février, il a reçu un accord de principe pour une opération en 2019.

Subventions :

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer tous les dossiers de subventions pouvant apporter aide à la commune pour financer ses projets.

Le Maire indique que les dossiers suivants ont été déposés au titre de la DETR 2019 :

- Cabinet dentaire à Sainte-Alvère (renouvellement de 2018)
- Hauts du château – rue Balzac à Sainte-Alvère (renouvellement 2018)
- Logements à Cendrieux
- Chapelle Saint-Maurice à Saint-Laurent des Bâtons
- Centre bourg de Cendrieux
- Cimetière de Cendrieux

Monsieur LE ROUX explique la demande concernant l'extension du cimetière de Cendrieux.

ECOLE CANTINE

Compte rendu de la visite de l'Inspecteur d'Académie et de la commission scolaire :

Le Maire rend compte de la visite à Sainte-Alvère de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale.

Compte tenu des effectifs prévus à la prochaine rentrée scolaire, une classe aurait dû fermer, mais le Maire a rappelé la réponse de la commune de Val de Louyre et Caudeau à l'appel à projet lancé par l'AMF et l'Inspection Académique qui a permis, sur les trois sites, un regroupement des élèves par niveau, et un moratoire de trois ans sans fermeture de classe. L'Inspecteur d'Académie en a tenu compte.

Le Maire rappelle la nécessité de faire connaître au-delà de la commune, les qualités d'accueil des trois écoles avec les services de garderie, de transport gratuit pour les familles, de cantine et de centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances.

Une demande de rattachement de l'école de Sainte-Alvère au collège de Vergt, secteur classé en zone REP (**R**éseau d'**E**ducation **P**rioritaire) est à l'étude ; ainsi qu'une demande de mise en place d'un schéma scolaire à l'agglomération du Grand Périgueux.

Une information sur le fonctionnement de l'école sera faite auprès des jeunes parents de la FEDD notamment, et sur le site internet.

Dotation bibliothèque :

Marie-Christine BENCHAREL informe le conseil municipal qu'une dotation du Ministère de l'Education Nationale de 1 500 € en livres a été accordée à l'école de Sainte-Alvère suite à un appel à projet, porté par l'école et l'association des P'tits Mélanos.

Les agents communaux ont réalisé et installé le mobilier nécessaire à l'accueil de cette bibliothèque conformément à la demande de l'Inspection Académique.

Participation commune de résidence :

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal fixant la participation des communes de résidence, hors RPI, aux frais de fonctionnement des écoles. Cette délibération a été contestée par les communes de Pezuls et de Sainte-Foy de Longas. Une négociation est en cours avec les services de la Préfecture qui avaient été sollicités par le Maire dans le but d'une saisine de la CDEN.

Le Maire de Sainte-Foy de Longas a cependant déposé une requête au Tribunal Administratif de Bordeaux. Le Maire est autorisé à prendre un avocat qui interviendra si la requête au Tribunal Administratif est maintenue à l'issue de la négociation.

VOIRIE

OLS de Costeraste :

Le Maire rappelle le projet d'OLS de Costeraste (Opération Locale de Sécurité) et expose le schéma, le coût et le plan de financement.

Les travaux sont réalisés par le Conseil Départemental et le conseil municipal accepte une participation d'1/3 du montant HT des travaux soit 16 667 €.

Sentiers d'interprétation à Saint-Laurent des Bâtons :

L'Association « au fil du temps » a rendu un premier travail de conception-réalisation de l'opération sentiers d'interprétation du patrimoine de Saint-Laurent des Bâtons.

Le Maire présente quelques éléments de cette étude : mobilier, texte...qui sera expliquée par les maîtres d'œuvre, le 11 février, au comité de pilotage de cette opération.

Travaux sur la voirie structurante :

L'appel d'offres pour les travaux sur la voirie structurante (ex voies communautaires) est lancé.

Bornes à incendie :

Le Maire expose que depuis 2016, il n'y a plus de contrôle organisé des bornes à incendie ; cependant, la commune demeure responsable de leur bon fonctionnement.

Le Maire est autorisé à solliciter les pompiers pour un contrôle annuel des bornes et plans d'eau sur les trois villages (contrôle payant).

Les référents nommés : Monsieur LALOT Alain et Monsieur GRELLETY Patrice et Philippe DUCENE ont avec Franck SOUDANT, fait un premier recensement sur carte des bornes et plans d'eau et de leurs capacités et défauts.

TOURISME / CULTURE

JPC :

Le Maire indique qu'il a reçu le Président du JPC (Jeunesse du Périgord Central), Monsieur BLONDY, qui a présenté le fonctionnement de l'association, son bilan financier et administratif ainsi que sa gestion sportive de football pour les jeunes : les enfants sont répartis par tranche d'âge à Ste Alvère, Cendrieux, La Douze et Vergt.

Subvention du Grand Périgueux aux associations sportives :

Le Grand Périgueux apporte une participation financière aux clubs de foot de Val de Louyre et Caudeau qui en reversent une partie au JPC pour participer à son fonctionnement et notamment aux écoles de foot.

Utilisation des équipements sportifs :

Un tableau des consommations électriques des stades de football a été fait sur l'année 2018 qui fait apparaître une très forte consommation à Cendrieux qui semble s'expliquer par les entraînements et matchs qui ont repris et qui sont plus nombreux qu'avant.

Il est demandé aux élus référents des deux villages de veiller aux économies possibles sur l'eau et l'électricité.

Bibliothèque : animation Etranges Lectures :

Une animation "étranges lectures" aura lieu à la bibliothèque de Sainte-Alvère le 21 mars à 18 h 30, organisée avec la Bibliothèque Départementale de Prêt. Elle fera découvrir l'histoire du Mexique à travers un livre de Sergio SCHMUCLER, présenté par David Correia de Andrade et lu par Daniel Kenisberg.

SESAM :

Le maire tient à remercier l'association SESAM et particulièrement Mme LEBOURDIER notamment pour l'animation "A Livre Ouvert" et l'édition du livre de poésie de Bernard MANCIET "Jours d'été".

FOIRES ET MARCHES

Bilan du marché aux truffes au 4 février :

M. VALLER fait un bilan : 605 kg de truffes commercialisés, ce qui correspond à une des meilleures années avec la saison 2017/2018 ; avec une bonne qualité des truffes et un nombre important d'apporteurs.

Le dernier marché se tiendra le 25 février.

Prix Ragueneau :

L'animation organisée en collaboration avec l'IVBD a connu un grand succès et de bons échos dans la presse.

Le 1^{er} prix a été attribué à des restaurateurs de Bergerac, le Vin 'Quatre.

Les élèves du lycée Jean Capelle ont fait part de leur joie d'avoir accueilli les candidats et ont remercié la commune pour l'accueil reçu au marché de Sainte-Alvère. Le Maire remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette animation, notamment à Ste Alvère pour le casse-croute.

L'agglomération du Grand Périgueux a accordé une aide de 1 000 € pour cet événement.

INTERCOMMUNALITE

Modification des compétences de l'agglomération du Grand Périgueux en matière de tourisme :

Par délibération en date du 15 novembre 2018, l'agglomération du Grand Périgueux a :

- intégré "Le Maquis de Durestal" aux équipements touristiques pris en charge par l'agglomération au même titre que le lac de Neufont, le village vacances de Sorges-Ligieux et l'éco musée de la truffe à Sorges.
- Pris en charge l'entretien des sentiers de randonnées, inscrits au PDIPR alors qu'elle n'avait jusqu'alors que la compétence "aménagement de ces chemins".

Le conseil municipal a approuvé cette modification des compétences du Grand Périgueux.

Ordures ménagères – bornes enterrées :

Les villages de Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux ont, avec les services des déchets ménagers du Grand Périgueux, proposé leurs emplacements pour les bornes enterrées et semi enterrées qui devraient être installées en 2019.

Sur Sainte-Alvère, en raison de l'existence de la plateforme de tri et avec la présence d'un agent, la pose de ces containers est repoussée.

Le Maire est autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération du Grand Périgueux pour une mission conjointe de déploiement de ces bornes sur le territoire de la commune.

Programme Amélioration de l'habitat : Amélia 2 :

Madame Michèle BALAINE expose au conseil municipal que l'agglomération du Grand Périgueux a lancé une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat et de rénovation des façades en centre-bourg.

Une convention avec la commune a déjà été signée. Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux propriétaires occupants et bailleurs. Des permanences, sur rendez-vous, auront lieu chaque premier lundi du mois à Sainte-Alvère.

Chaque conseiller est invité à faire connaître cette démarche autour de lui.

La publicité sera également faite par affichage et sur le site internet de la commune.

URBANISME

PLUi :

Par délibération du 24 janvier 2019, le Grand Périgueux a arrêté le PLUi et son règlement.

Une enquête publique aura lieu avant ou en début d'été. Au cours de cette enquête, les propriétaires de granges non recensées pourront encore déposer leurs dossiers.

Un courrier sera fait à la population en ce sens.

Monsieur le Maire et les Maires Délégués indiquent, que malgré les objectifs de l'Etat de diminuer de manière drastique les espaces constructibles, ils ont fait le maximum pour optimiser, sur la commune, les espaces urbanisables ; l'intérêt général a été la règle.

PLUi – Zonage du périmètre de protection de monuments historiques :

En annexe du PLUi, le Grand Périgueux a travaillé sur le périmètre de protection des monuments historiques de Cendrieux et le conseil a validé la proposition de modifier ce périmètre.

En effet, actuellement il est de 500 mètres à vol d'oiseau autour de l'église Saint Jean Baptiste et 500 mètres autour du château de la Pommerie.

Ce périmètre sera désormais équivalent mais adapté aux réalités du terrain et de co-visibilité entre le monument à protéger et les bâtiments et paysages qui le bordent.

INFORMATIONS DIVERSES

Environnement :

Un arrêté préfectoral portant mise en demeure au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été pris à l'encontre d'une exploitation illégale d'un dépôt de véhicules hors d'usage et de déchets à Sainte-Alvère.

Débat national :

La réunion grand débat national prévue sur la commune aura lieu à Cendrieux le 11 mars. Elle sera animée par Monsieur ALLARD, préfet honoraire et organisée par l'agglomération du Grand Périgueux qui prévoit 4 lieux de rencontre sur son territoire.

Sainte-Alvère Energie :

Le Maire indique que la station-service Sainte-Alvère Energie continue de se moderniser pour rester attractive avec bientôt un nouveau service : une laverie automatique.

Fin de la séance 23 h 30

X X X X X